

Convention triennale État/Région dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire

Séance plénière du 10 novembre 2020

La crise du COVID-19 a notablement aggravé certaines situations de pauvreté et de précarité, en particulier parmi les populations déjà les plus fragiles. Ainsi, une partie de la jeunesse a très durement subi les conséquences économiques et sociales de ce choc, notamment parmi les étudiants et jeunes travailleurs en contrats précaires.

La convention proposée s'attache plus particulièrement à la situation des jeunes « décrocheurs » de 16 à 18 ans. Tout en retenant l'intérêt de cette démarche, qui s'inscrit dans les dernières dispositions de la loi pour l'école et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte les préconisations formulées par le CESER sur l'orientation tout au long de la vie et à une politique plus intégrée et coordonnée en direction de la jeunesse en difficulté.

En préambule, le CESER exprime ses plus profondes inquiétudes nées des conséquences de la crise COVID-19 en termes d'aggravation des situations de précarité et de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine. Divers travaux attestent du fait que les populations qui étaient déjà les plus précaires sont celles qui ont été et restent ou bien les plus exposées à l'épidémie et/ou les plus vulnérables et/ou celles qui en ont le plus durement subi les répercussions sociales (interruption de contrats de travail, chômage, isolement quand ce n'est pas stigmatisation, familles monoparentales...). Parmi elles, ce sont les jeunes qui ont été les plus sévèrement concernés, notamment parmi les étudiants et jeunes travailleurs précaires en contrats courts ou intérim.

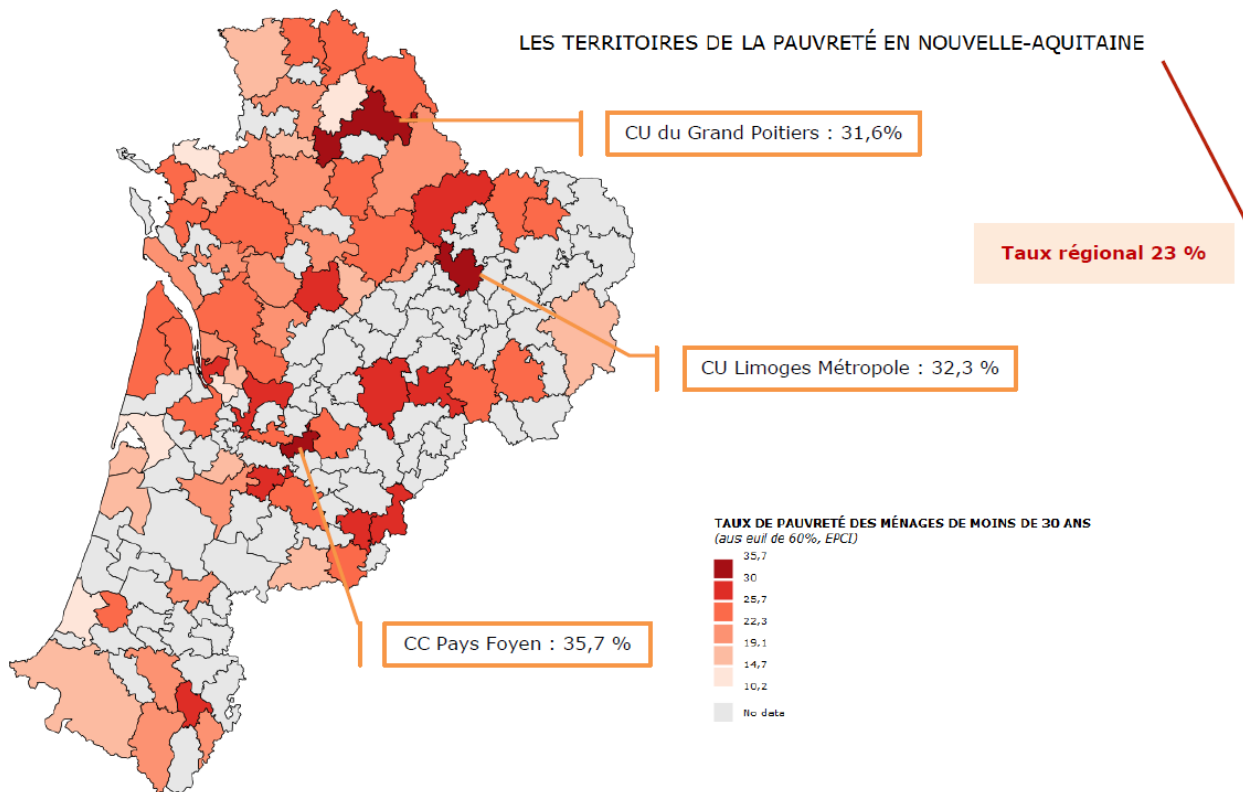
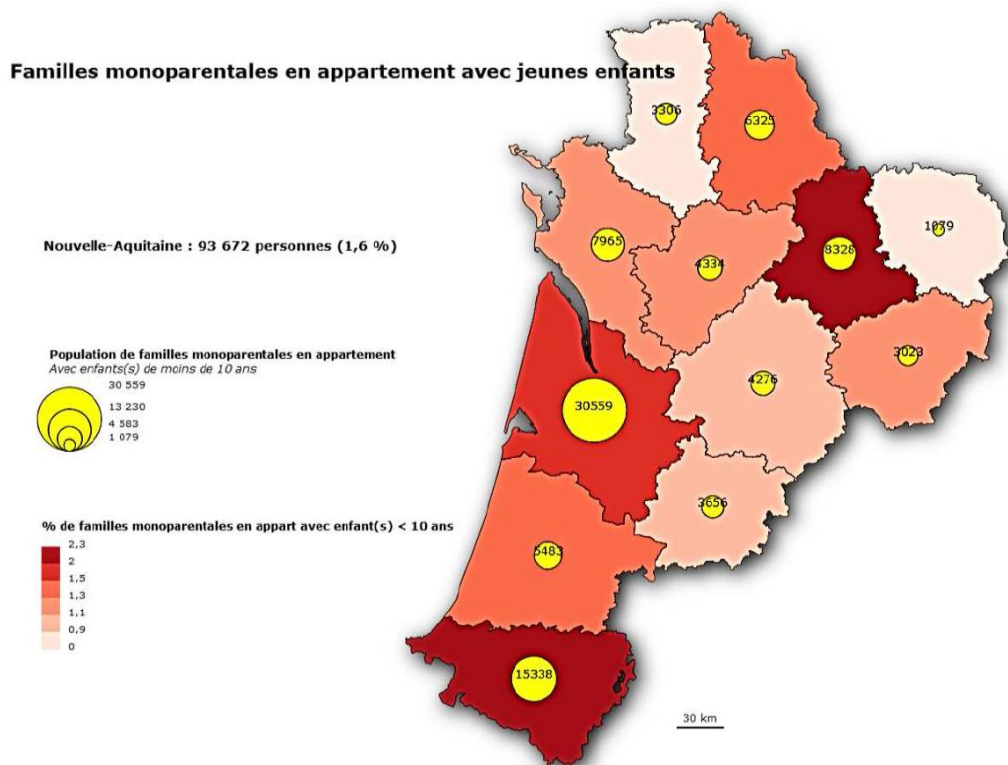
Des situations de pauvreté et de précarité aggravées chez les jeunes néo-aquitains

Si la situation des jeunes apparaît préoccupante à la lueur de la crise COVID-19, elle était déjà sensiblement problématique avant, comme en atteste par exemple le taux de pauvreté monétaire des jeunes ménages qui était de 23 % en moyenne (soit 10 points au-dessus du taux moyen de 13,5 % pour la population régionale), plus marqué encore en Haute-Vienne, dans la Vienne, le Lot-et-Garonne ou la Dordogne, voire proche du tiers des ménages de moins de 30 ans dans certains territoires (Pays Foyen, Communautés Urbaines de Limoges et du Grand Poitiers...).

Par ailleurs, les conditions de vie imposées par le confinement ont accentué les difficultés de jeunes ménages ou familles vivant dans de petits appartements. Près de 300 000 jeunes de moins de 25 ans vivent dans l'une des 246 000 familles monoparentales en Nouvelle-Aquitaine (dont 80,3 % avec une femme comme référente). Plus de 81 % de cette population de jeunes vivent avec leur mère et plus de 30% avec un parent qui n'exerce pas d'activité ou est sans emploi.

Les familles monoparentales occupant un appartement avec un(des) jeune(s) enfant(s) de moins de 10 ans rassemblent environ 94 000 personnes, soit 1,6 % de la population régionale mais plus du quart de la population des familles monoparentales. C'est pour ces familles en particulier que la situation combinée de logement et de structure familiale a pu être génératrice de difficultés accrues.

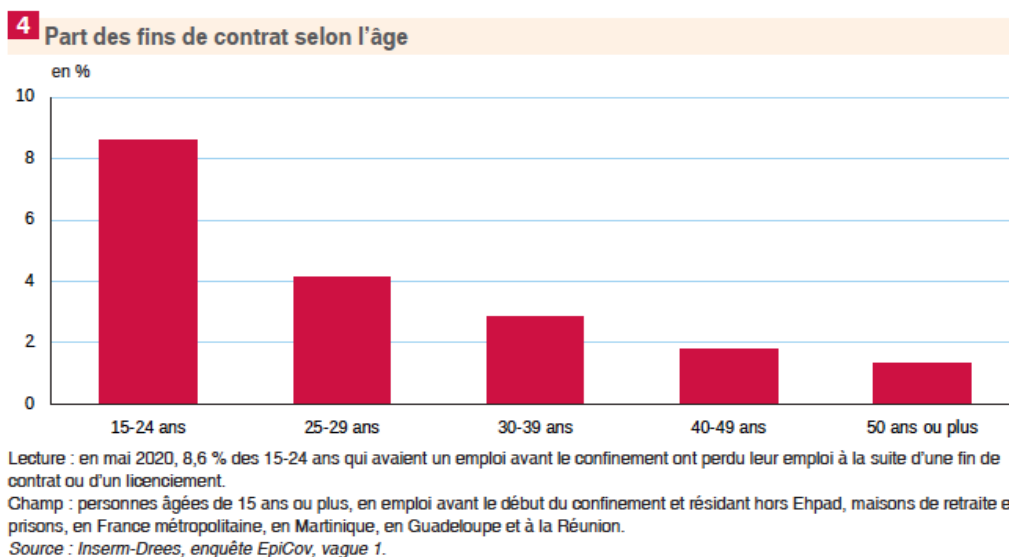
(Cf. cartes page suivante)



Pour les jeunes ayant achevé leur cursus scolaire, les conditions d'une insertion sociale et d'accès à une autonomie financière se sont également assombries, en raison de l'impact de la crise sur le marché du travail. De ce point de vue, les étudiants qui bénéficiaient d'un emploi à temps partiel ou d'un « petit boulot » durant leurs études, souvent dans le commerce ou l'hôtellerie-restauration, ont directement subi les effets d'arrêt d'activité.

Diverses associations caritatives (Secours Populaire, Banques alimentaires...) constatent depuis la rentrée de septembre/octobre 2020 un afflux de nouvelles personnes en grande précarité, parmi lesquelles nombre d'étudiants privés de petits boulots (600 à 700 sur le campus bordelais en octobre 2020 selon la Banque Alimentaire de Gironde au lieu de 100 à 150 l'année précédente).

Lors de la période de confinement, ce sont aussi les jeunes en emploi, souvent en contrats précaires, qui ont le plus subi des ruptures ou d'interruption de contrat, ainsi qu'en atteste une étude récente de l'INSEE.



De ce point de vue, la nouvelle phase de confinement risque encore d'accentuer les difficultés rencontrées par toute une partie de la jeunesse.

Le décrochage scolaire est une autre problématique qui a été accentuée durant la première phase de confinement. Des enquêtes menées auprès du corps enseignants révèlent ainsi que les deux tiers des élèves qui présentaient un risque de décrochage avant même le confinement se sont désengagés au cours de cette période. La perte du sens des apprentissages, de l'utilité des savoirs, les mauvaises conditions de travail (selon le logement occupé par la famille et le nombre de personnes à domicile) et le manque de matériel numérique adapté sont les principales raisons avancées par les enseignants. Les données affichées dans le projet de délibération faisant état de 109 000 jeunes ni en emploi ni en formation en Nouvelle-Aquitaine et de ceux accueillis par le réseau des missions locales donnent la mesure de cette situation, qui constitue un facteur déterminant de précarisation de la jeunesse.

Un dispositif de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire bienvenu ... mais une situation qui appelle une réponse plus transversale en direction de la jeunesse

La convention triennale proposée entre l'État et le Conseil régional, dotée de 600 k€ par an répartis à parité entre les deux signataires, porte sur la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, en application des dispositions de la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » et du décret publié le 5 août 2020 d'une part et de l'engagement n°3 du plan pauvreté prévoyant un parcours de formation garanti pour tous les jeunes d'autre part.

Elle comprend quatre actions visant au « repérage » des jeunes fragilisés dans leur parcours d'orientation, au financement de postes de référents orientation dans les différents départements, des expérimentations et innovations territoriales en matière d'orientation et la mise en place d'un suivi d'appui des décrocheurs.

Tout en retenant l'intérêt d'une telle convention, le CESER rappelle dans ce domaine les préconisations qu'il a récemment formulées dans son rapport sur l'orientation tout au long de la vie¹, notamment en replaçant les jeunes au cœur de leur parcours, en s'efforçant de sortir d'une vision purement adéquationniste en matière d'orientation et en faisant de l'échec une étape du parcours.

Au titre de l'approche territoriale, le CESER préconise la mise en place de « conseils locaux de coordination en matière d'orientation tout au long de la vie ». Il souligne l'intérêt de susciter et de capitaliser autour de projets d'innovation sociale ou d'expérimentation.

Le CESER s'interroge sur l'articulation entre cette convention et les politiques des Conseils départementaux, qui disposent d'une compétence clé d'accompagnement social des jeunes mineurs, notamment des plus exclus qui restent souvent éloignés sinon invisibles des politiques publiques.

La lutte contre les problèmes de pauvreté et de précarité chez les jeunes appelle pour le CESER une réponse plus transversale, à laquelle le Conseil régional est aussi en pleine responsabilité au vu de ses diverses compétences. D'autres politiques sectorielles ont d'ores et déjà été mobilisées en ce sens, y compris dans le contexte de crise COVID-19 : appui aux associations de jeunesse, renforcement de l'aide alimentaire à destination des étudiants. Les orientations budgétaires 2021 évoquent en ce sens diverses dispositions relevant des actions de formation en lien avec le Plan de relance (*#1Jeune1Solution#*) ou encore en matière de logement.

C'est pourquoi le CESER appelle le Conseil régional à l'élaboration d'une véritable feuille de route pour la politique de jeunesse, en mobilisant dans le cadre d'un véritable dialogue structuré l'ensemble des réseaux d'éducation populaire et de jeunesse, missions locales et structures d'insertion, afin de concevoir et animer les politiques publiques de jeunesse en région, susceptibles notamment de contribuer au traitement des difficultés des jeunes mais aussi d'offrir des perspectives donnant du sens à leur implication sociale ou citoyenne. Une partie de ces derniers, en rupture avec un modèle dominant de société, expriment aussi des manières alternatives de faire société qui peuvent donner lieu à des dynamiques créatrices individuelles ou collectives.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« Convention triennale État/Région dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté et le décrochage scolaire »

122 votants
120 pour
2 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ « L'orientation tout au long de la vie en Nouvelle-Aquitaine », CESER Nouvelle-Aquitaine, juin 2020